

## Présidence de M. Gérard COLLOMB,

### Maire

Le lundi 17 septembre 2012 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 11 septembre 2012 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

---

#### Désignation d'un Secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Marie-Françoise Deharo secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

---

#### Appel nominal

**Présents** : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, , Mme Guillaume, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondev, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenauer, M. Bolliet, Mme Rivoire, M. Vesco, M. Philip, M. Maleski, M. Coulon, Mme Brugnera, Mme Roure, Mme Deharo, M. Sanhadji, M. Flaconnèche, Mme Frih, M. Héral, Mme Chevassus Masia, M. David, M. Turcas, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, M. Tête, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, M. Arrue, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet, M. Corazzol, M. Kimelfeld, M. Lafond.

**Absents excusés** : Mme Psaltopoulos, Mme Bonniel-Chalier, Mme Bouzerda, Mme Berra.

**Dépôts de pouvoirs** : M. Sanhadji, M. Geourjon, Mme Balas ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Psaltopoulos, Mme Bouzerda, Mme Berra.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : Mme d'Anglejan, M. Arrue, Mme Brichet, M. Brumm, Mme Condemine, M. Corazzol, Mme Gleize, M. Havard, Mme Reynaud ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Hamelin, M. Brumm, M. Flaconnèche, M. Braillard, Mme Frih, Mme Vallaud-Belkacem, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas, M. Huguet.

**M. LE MAIRE** : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

---

#### Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2012

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2012 paru au Bulletin Municipal Officiel du 10 septembre 2012. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

---

#### Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 25 juin 2012.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

---

#### Installation de M. Luc Lafond en tant que Conseiller municipal

**M. LE MAIRE** : En application de l'article LO 141 du Code électoral, Mme Dominique Nachury, élue députée le 18 juin 2012, m'a présenté sa démission de Conseillère municipale le 11 juillet dernier. De ce fait, M. Luc Lafond devient membre de notre Conseil. En conséquence je l'ai convoqué pour assister à nos délibérations et pour y

prendre part. En votre nom à tous, je lui souhaite la bienvenue dans notre Assemblée et je le déclare installé dans ses fonctions.

---

### Questions écrites du 4<sup>e</sup> arrondissement relatives :

#### a) au boulevard de la Croix-Rousse

**M. KIMELFELD David**, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement : Suite à une phase importante de concertation et après étude de la zone témoin réalisée en 2007, le boulevard de la Croix-Rousse va faire l'objet de travaux importants, permettant le renouvellement des arbres, l'amélioration des circulations et traversées piétonnes, la mise en place des pistes cyclables. Le futur aménagement sera une réelle amélioration de la qualité paysagère de cet axe structurant Croix-Roussien. Ce chantier, au cœur de la Croix-Rousse, va nécessiter notamment le déplacement des marchés alimentaire et sédentaire, la réduction du stationnement... Quelles sont les modalités de l'opération et l'information publique prévue ?

**M. BUNA Gilles**, Adjoint : Comme vous le savez je suis attaché à ce dossier puisque, me semble t'il, la première fois que l'on en a parlé c'était avec Gaby Caillet. J'étais maire d'arrondissement, il y avait un marché de définition qui avait été annoncé comme infructueux. Depuis, nous avons beaucoup réfléchi, nous nous sommes beaucoup concertés et nous avons trouvé, avec les associations et les riverains, un accord sur le projet. Mais je crains qu'il n'y ait une conjonction d'éléments qui nous amène à reporter l'aménagement du boulevard pour un peu plus tard. Il faudra réexaminer le calendrier, les éléments et la conjonction défavorables, c'est d'une part que l'on avait prévu d'aménager le côté du boulevard de la Croix-Rousse situé dans le 1<sup>er</sup> mais pour cela il faut déménager les marchés et les installer sur le 4<sup>e</sup> arrondissement. Comme dans le même temps il y a un projet qui avance rapidement, celui de l'aménagement de la place des Tapis, il semble assez incompatible de faire l'un et l'autre.

Troisième élément défavorable, c'est que vraisemblablement la circulation automobile risque d'augmenter puisque, comme vous le savez, le tunnel de la Croix-Rousse et les travaux sur les quais de Saône, peuvent entraîner quelques effets report pour les plus malins des conducteurs. Dans ces conditions, un certain nombre d'entre nous et vous-même Monsieur le Maire, ont convenu qu'il était préférable de revoir le calendrier pour l'aménagement du boulevard. Après tout, cela fait 17 ans que j'attends, j'attendrai encore 2 ou 3 ans !

#### b) aux déjections canines

**M. KIMELFELD David**, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement : La qualité de notre espace public passe par la propreté de nos rues et trottoirs. D'après une récente étude du Grand Lyon sur la perception de la propreté du quartier par les riverains, les déjections canines arrivent en tête des préoccupations en représentant pour 75 % des Croix-Roussiens la saleté qui les intéresse le plus si on peut dire, en tout cas qui les choquent le plus, contre 12 % pour les bouteilles et canettes, 7 % pour les mégots, 7 % pour l'urine, 7 % pour les papiers et enfin 3 % les déchets alimentaires et ménagers.

Comment répondre à cette préoccupation des habitants sur la propreté et l'hygiène ?

**M. TOURAINE Jean-Louis**, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit bien sûr d'un sujet qui mérite, en permanence, des efforts de la part des propriétaires de chiens, de la Ville de Lyon et du Grand Lyon.

Parmi ce qui a déjà été fait, le nettoyage a été significativement amplifié, de même qu'il y a eu la mise en place d'espaces dédiés aux chiens, dont certains sont même de véritables sanitaires canins. Il y en a dans toute la ville et, dans le 4<sup>e</sup>, il y a 6 sanitaires canins plus d'autres espaces dédiés aux ébats des chiens.

Il y a aussi, bien sûr, la prévention avec son cortège d'informations et de pédagogie et malheureusement, c'est nécessaire la verbalisation, seul moyen pour qu'il n'y ait pas du laxisme, de la négligence et des conditions qui peuvent être même dangereuses en plus d'être désagréables.

Pour l'accompagnement, je vous ai décrits ces espaces dédiés aux chiens ; pour le nettoyage il y a dans le cadre de la convention « propreté » entre l'arrondissement et la direction propreté du Grand Lyon des mesures additionnelles qui ont été prises et par exemple, les places Bertone et Commandant Arnaud sont ciblées dans cette opération spécifique.

Pour ce qui concerne la pédagogie permanente, il y a régulièrement des messages dans les lieux d'information municipale, et je l'espère aussi de la part des citoyens et des associations concernés pour que chacun prenne sa part de cette mission de propreté de la Ville.

Enfin, nous avons avec l'unité cadre de vie de la Ville de Lyon, des patrouilles sur les zones les plus exposées et les propriétaires peu scrupuleux se voient infliger des procès-verbaux. Je rappelle qu'actuellement l'amende se monte à 122 euros et le Maire de Lyon envisage d'accroître ce montant pour la rendre encore plus dissuasive. Il y a eu, par exemple, en 2011, 870 PV sur la Ville de Lyon pour cette raison de déjections canines non ramassées par les propriétaires des chiens.

Enfin, la mise à disposition au niveau des mairies d'arrondissements de sacs pour ramasser ces déjections recueille un certain succès puisqu'il y a eu 640 000 sacs distribués aux Lyonnais dont, et là c'est un record, 145 000 ont été utilisés par les Croix-Roussiens. Ce sont eux qui sont les plus consommateurs de sacs, donc je l'espère, les plus respectueux. Il reste à s'assurer que des résultats probants sont obtenus. Espérons que ces efforts amplifiés conduisent la Croix-Rousse et toute la Ville de Lyon à un niveau de propreté souhaitable, grâce à

l'association de la prévention, la pédagogie et la verbalisation pour les propriétaires de chiens qui ne respectent pas la règle.

### **c) à la salle de la Ficelle et aux locaux de l'ALCR**

**M. BOLLIET Dominique**, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, la salle de la Ficelle est un beau complexe du 4<sup>e</sup> arrondissement, qui regroupe un gymnase et une salle polyvalente et qui accueille de nombreuses associations bien au-delà du 4<sup>e</sup> arrondissement (entre 200 et 1.000 personnes par week-end) et la plupart des associations accueillies viennent de Lyon ou du Grand Lyon. Inauguré en 1991, ce complexe se caractérise par un coût d'entretien important supporté par le budget d'arrondissement. Des travaux de rénovation seraient les bienvenus pour réduire la facture énergétique, la rendre plus fonctionnelle et mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

Une demande de travaux a été faite dans le cadre de la révision de la PPI en vue de renforcer la ventilation, de refaire la cuisine, et d'améliorer le sol de la grande salle et de la scène.

Nous souhaitons savoir où en est notre demande, très attendue par les habitants et les nombreux utilisateurs de cet équipement ?

Parallèlement, l'Amicale Laïque de la Croix-Rousse, est une association importante du 4<sup>e</sup> arrondissement. Ses locaux sont situés 4 bis rue Hénon, ils ne sont pas, à l'heure actuelle, accessibles aux personnes à mobilité, alors que cette association réunit un grand nombre de personnes avec environ 800 adhérents. Cette association nous interroge sur le fait de savoir quand nous pourrions assurer l'accessibilité, conformément à la loi de cet établissement recevant du public.

**Mme GAY Nicole**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, la récente révision de la PPI a permis l'inscription d'une somme de 350 000 euros pour la salle de la Ficelle. Ce montant va permettre des interventions axées sur la reprise du système de sécurité incendie et du chauffage-ventilation. En effet, avant de lancer les travaux d'amélioration esthétique et ou fonctionnelle, il importe de préserver notre capacité réglementaire à exploiter cette salle.

Les travaux programmés comprendront l'amélioration ou la remise en état des installations de la ventilation-chauffage et d'électricité, d'autant qu'un récent incendie électrique, heureusement sans gravité, le justifiait amplement. Des diagnostics ont été lancés afin de préciser les enveloppes nécessaires à chaque type d'intervention et de proposer une priorisation. Si les estimations à venir le rendent possible, nous regarderons également comment intervenir sur les sols.

Pour le reste, je vous rappelle que nous allons fermer pour de nombreux travaux, l'Auditorium en 2013, soit 2.000 places, le Palais de Bondy, notamment la salle Molière, soit 608 places, le foyer Montchat ouvrira juste et pendant que la salle Victor Hugo devra sans doute fermer à partir de septembre 2013. Il me semble un peu compliqué, compte tenu de l'importance de la salle de la Ficelle, comme le relèvent fort justement M. le Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement et M. Bolliet, de la fermer à la même période. Dès qu'il sera établi le planning prévisionnel des travaux, celui-ci vous sera communiqué, nous tiendrons compte des impératifs techniques, notamment fonctionnels, que nous verrons avec la mairie d'arrondissement. Voilà pour ce qui concerne la salle de la Ficelle.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : Pour ce qui concerne l'Amicale Laïque de la Croix-Rousse, c'est une association bien connue des élus du 4<sup>e</sup> arrondissement et également de la Ville de Lyon puisque c'est l'une des deux plus grosses associations du 4<sup>e</sup> qui réunit des personnes de toutes les catégories, aussi bien jeunes, adultes que personnes handicapées et personnes âgées, et donc la question de la mise en accessibilité de ce lieu est extrêmement importante.

La Ville va créer à la fois un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite depuis la cour et, d'autre part, une rampe qui rendra accessibles les bâtiments depuis la rue. Ces travaux seront financés par prélèvement sur l'enveloppe « mise en accessibilité des bâtiments municipaux » et les travaux s'élèveront à 31.000 euros.

Ils seront réalisés d'ici la fin de cette année 2012, ce qui sera quelque chose de très positif. Et je souligne que cette association est ouverte toute l'année, y compris au cœur de l'été, quand beaucoup d'autres associations sont obligées de fermer. Donc ce sera un véritable progrès pour l'association et les habitants. Je vous remercie.